

Communiqué de presse

Ampacet – Des attaques intolérables contre le droit de grève

Les salariés d'Ampacet sont en grève depuis le 27 novembre (6h du matin). L'usine, située à Dudelange, est depuis lors à l'arrêt. Et force est de constater que la direction, acculée, tente par tous les moyens de briser la grève. Mais sans succès, la détermination des salariés restant intacte.

Le 28 novembre, par la voie de ses avocats, la direction a saisi unilatéralement les juridictions afin d'obtenir un référé « voie de fait » visant l'expulsion des grévistes du terrain d'Ampacet et le libre accès à l'entreprise.

Ce matin, la direction a tenté de faire venir des salariés intérimaires pour remplacer les grévistes. Il s'agit là d'une infraction pénale et d'une attaque d'envergure à l'encontre du droit de grève – un droit garanti par la Constitution.

Après avoir unilatéralement dénoncé la convention collective de son personnel, après avoir saisi l'Office national de Conciliation, après avoir demandé le décret de non-conciliation, après avoir bafoué le modèle social luxembourgeois, la direction d'Ampacet piétine donc désormais un droit fondamental.

Les salariés d'Ampacet et leur syndicat, l'OGBL, ne laisseront passer aucune attaque contre le droit de grève et utiliseront tous les moyens à leur disposition pour contrer de tels agissements.

Par ailleurs, l'OGBL appelle tous ses membres et sympathisants à se rendre régulièrement sur le piquet de grève et à s'y rassembler notamment ce jeudi, 30 novembre à 15 heures pour exprimer leur solidarité avec les salariés en grève.

**Communiqué par le syndicat Chimie de l'OGBL,
le 29 novembre 2023**